

Vendredi 24 avril 2020 - Catégorie: **HFR** - Ecrit par **Service de communication**

Adaptation de la stratégie sanitaire : la Permanence de Fribourg (PMF) reprend son activité et ne sera plus une filière COVID

En raison de l'évolution de la situation en lien avec le COVID-19 et la reprise des activités des cliniques privées, la stratégie sanitaire cantonale est adaptée. Depuis le 27 avril prochain, la Permanence de Fribourg reprend ses activités habituelles.

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Place des Académies 16, Case postale 101, 1700 Fribourg
T +41 26 301 30 30, F +41 26 301 30 34
www.fr.ch/etatfr.ch



Fribourg le 24 avril 2020

Communiqué de presse

Adaptation de la stratégie sanitaire : la Permanence de Fribourg (PMF) reprend son activité et ne sera plus une filière COVID

En raison de l'évolution de la situation en lien avec le COVID-19 et la reprise des activités des cliniques privées, la stratégie sanitaire cantonale s'est adaptée. Depuis le 27 avril prochain, la Permanence de Fribourg reprend ses activités habituelles.

Le recul du nombre de nouveaux cas (55 patient-e-s hospitalisé-e-s, dont 8 aux soins intensifs) permet aujourd'hui à la Permanence de Fribourg (PMF) de reprendre dès le 27 avril ses activités habituelles, à savoir une activité six jours sur sept (fermeture le dimanche). Elle ouvrira selon ses horaires habituels (9-19h du lundi au vendredi, 9-18h le samedi). La Permanence Fribourg (médecins installés) continuera à rester en appui du service des urgences de l'HFR pour la prise en charge des petites urgences.

Le rôle de la PMF en tant que filière Covid est repris par le service des urgences de l'HFR.

La PMF ne fera ainsi plus partie des filières COVID-19 mises en place dans le cadre de la stratégie cantonale. Les filières suivantes sont en place à partir de lundi prochain :

- HFR Fribourg – Hôpital cantonal
- HFR Ruz
- HFR Talens
- HFR Meyriez-Martin
- Centre médical de la Veveyse (CMV), Châtel-St-Denis
- HIB (Hôpital intercantonal de la Broye)

Pour rappel, afin de faire face à la crise du COVID-19, l'Organe de conduite sanitaire (OCS) a développé une stratégie sanitaire cantonale début mars 2020. Dans ce cadre, des filières prenant en charge des patient-e-s COVID-19 ont été mises en place, avec la collaboration des médecins installés et de la MFAP (Médecins Fribourg : Artisans und Ärzte Fribourg, anciennement SMCF).

La stratégie cantonale peut à tout moment être revue, si la situation l'exige. Une stratégie de diagnostic (tests) cantonale à plus large échelle est d'ailleurs à bout touchant. L'OCC et l'OCS tiennent à remercier les médecins installés et la MFAP pour leur soutien dans la gestion de la crise sanitaire et pour l'excellente collaboration.

Directeur de la sécurité et de la justice SDJ
Dietmar Schenker – und Justizministerin SJD

CP - Adaptation de la stratégie sanitaire : la Permanence de Fribourg (PMF) reprend son activité et ne sera plus une filière COV (269.77 Ko)